

# Urbex, cette aventure des propriétaires



Le gendarme lui apprend en effet que deux urbexeurs, Jo et Adrien Urbex, célèbres sur YouTube où ils ont 400.000 et 200.000 abonnés, se sont rendus chez elle dans la nuit. Quand la jeune femme demande à porter plainte, le gendarme répond qu'il aimerait d'abord lui poser des questions. Elle pense soudain, et avec une légère inquiétude, au geste qu'elle a accompli quelques semaines plus tôt : la dispersion des cendres de son père au sous-sol de la maison. Garder des cendres chez soi est interdit depuis 2008 et le gendarme veut sans doute le lui faire remarquer... Mais non. Ce n'est pas ça. Il lui présente « un squelette quasiment entier ». La propriétaire est si stupéfaite qu'elle a le réflexe de plaisanter. « Je lui ai dit qu'à ma connaissance, tous mes anciens amants étaient encore en vie. » Le gendarme reste stoïque. Catherine Karkoff se reprend, demande s'il y a des trous au bout des os. Si oui, précise-t-elle, c'est un squelette de médecine, « à l'époque des études de mon père ; c'était de vrais os ». Il y a des trous au bout. La méfiance se dissipe. Mais le militaire lui glisse que les urbexeurs, eux, « ne vont pas en rester là ».

La vidéo que Jo Urbex a tournée chez Catherine Karkoff et diffusée le 25 novembre 2022, au surlendemain de sa convocation à la brigade, s'appelle *J'ai filmé des choses atroces dans ce temple*. Elle montre Jo et Adrien Urbex, la trentaine, l'un petit, l'autre grand, l'un trapu, l'autre fin, pénétrer dans la maison du docteur via un trou dans un mur. Un troisième homme les accompagne. C'est la nuit. Ils portent des lampes frontales.

## Emballage médiatique

En marquant l'articulation, sur un rythme lent, Jo Urbex conte le drame avec l'accent du Sud : « Les cinq premières minutes, j'en suis resté au stade monosyllabique. Je peinais à articuler et je touchais tout avec mes mains comme pour m'assurer que l'endroit était bien réel. » Les urbexeurs se promènent dans de gigantesques cavités. Manifestement très émus, ils se filment en train de découvrir un bâton de sauge brûlé, des inscriptions maçonniques, un cercle de poussière blanche au sol... « On dirait des couteaux de sacrifice », s'effare Jo Urbex au-dessus d'une kyrielle d'ustensiles. Soudain, ils découvrent un crâne, des os, le fameux squelette « presque entier ». Ils ont déjà prévenu les gendarmes – les brigadiers apparaissent en arrière-plan.

Après la diffusion de la vidéo, attirés

*Je ne sais pas si ce sont des urbexeurs, mais si oui, ils ne respectent pas leur propre code de déontologie*

**Catherine Karkoff**  
Propriétaire de la maison visitée à Trébons

”

par les JT de France 3 et de BFM qui ont repris l'information, amateurs de bizarre et curieux convergent vers Trébons. « Un va-et-vient incessant a commencé », se souvient Catherine Karkoff. « C'était tous les jours des intrusions. Une fois, j'ai vu une dame. Je me suis approchée pour lui dire de partir et elle m'a répondu : "Vous savez ce qu'il s'est passé dans cette maison ?" »

Catherine Karkoff est désemparée. Elle a déjà écrit aux YouTubeurs – nous avons pu lire les messages –, qui ne lui ont pas répondu. « Je leur ai dit qu'il y avait une propriétaire, que c'était un squelette de médecine. Je sais qu'ils ont vu mes messages puisqu'ils les ont commentés dans leurs vidéos, mais ils m'ont bloquée après en avoir lu un. »

Dans une interview accordée au *Parisien*, diffusée le 2 décembre 2022, Jo Urbex raconte l'exploration de la maison comme s'il n'avait jamais eu vent des démentis. Il dit avoir prévenu les gendarmes par crainte d'un « trafic d'os humains ». Se heurtant à un mur, Catherine Karkoff contacte un avocat, maître Tristan Soulard. Ensemble, ils déposent « une dizaine de plaintes, car les gens revenaient tout le temps, malgré la chaîne installée par la gendarmerie et l'installation d'une pancarte avec écrit "Ceci n'est pas une maison abandonnée, il y a des biens de valeur" », se souvient l'homme de loi. « Il y avait plusieurs chefs d'infraction : vol de documents, atteinte à l'intimité de la vie privée, violation de la propriété privée... »

En 2023, le parquet de Tarbes a classé toutes les plaintes. Motif ? « Auteur inconnu puisque rien ne permet d'imputer aux personnes contrôlées les dégradations ou les vols dénoncés par la victime », nous précise la juridiction. La violation de la propriété privée n'est pas retenue alors que, rapporte un gendarme de la brigade, « les gars qui se sont introduits chez Madame Karkoff ont vu leurs identités relevées ». Etre rentrés par un trou les a peut-être protégés.

La jeune femme estime, elle, avoir été « balayée » par la justice. Pour décourager les importuns, elle a collé un mot sur la porte : « Avec une adresse mail où ceux qui veulent visiter peuvent m'écrire. Je n'ai eu que quatre réponses, et beaucoup plus d'intrusions. » Elle soupire : « Je ne sais pas si ce sont des urbexeurs, mais si oui, ils ne respectent pas leur propre code de déontologie. » Parce qu'ils cassent, dit-elle. Des fenêtres, des chaînes. Or, chez les urbexeurs, on ne casse pas.

Françoise J. secoue la tête : « On n'a pas abandonné la maison. On essaie d'y passer quand on peut, pour tondre... Elle était cadennassée... »

Il y a quinze jours, la famille a porté plainte contre plusieurs personnes en remontant le fil de leurs vidéos.

## La maison du docteur

A Trébons, un village des Hautes-Pyrénées, se trouve une maison étonnante. Immense, en gravier, construite – et pas tout à fait finie – par Nicolas Karkoff, un médecin du coin. A l'été 2022, l'homme est mort et sa fille Catherine,

38 ans, en a hérité. Comme les J., Catherine a découvert l'urbex depuis l'inconfortable place du propriétaire. Au fur et à mesure, elle a pris l'habitude d'aller déposer des mains courantes. Plutôt avec flegme, d'ailleurs. Car elle comprend que la maison de son père, un franc-maçon notoire, « attire » : « Je le fais parce que je sais que je dois me protéger au cas où l'un des urbexeurs se blesse. »

Un dimanche de novembre 2022, les gendarmes de Bagnères-de-Bigorre convoquent Catherine à la brigade. Une nouvelle intrusion, suppose-t-elle.

## dans l'urbex » en « sort difficilement »



**Quand on demande aux urbexeurs comment les propriétaires peuvent marquer leur territoire, ils répondent « en entretenant ».** © AFR

après s'être fait contacter par les héritiers. Pourquoi avoir laissé celle du temple maçonnique ? « Parce qu'on m'accuse de l'avoir falsifiée, d'être passé par un trou alors qu'il y avait une porte. Je l'ai mal vécu, parce que c'est faux. J'ai même reçu des menaces de mort ! Si je la retire, c'est comme reconnaître que j'ai menti. »

Jo Urbex se souvient d'une visite à Castries, dans la maison que certains urbexeurs appellent celle du « savant fou », parce qu'un couvreur zingueur du nom de Roger Périodier en a fait un pays d'inventions. Des sculptures, une éolienne faite de ses mains, un système autonome d'électricité... Quand Jo Urbex est tombé devant la demeure, elle s'abîmait malgré l'énergie que le petit-fils de Roger, Stephan, mettait à la sauver. Une indivision empêchait la reprise.

En filmant, en racontant l'histoire du lieu, Jo Urbex a essayé d'aider Stephan à

*Certains urbexeurs aiment vraiment le patrimoine, mais d'autres cassent le barbelé, filment sans mon autorisation...*

**Stephan Périodier**  
Propriétaire de la « maison du savant fou »

”

rassembler de l'argent. S'il a échoué, Stephan Périodier lui conserve tout de même une amitié en souvenir du geste. « Certains urbexeurs », admet-il, « aiment vraiment le patrimoine. » Mais d'autres « cassent le barbelé, filment sans mon autorisation... » Oublient « qu'ils ne sont pas chez eux ».

Ces derniers temps, Jo Urbex a pris du recul. L'exploration de maisons, il en revient doucement : « Maintenant, ça me fait bizarre de rentrer dans l'intimité des gens. Je préfère faire des lieux publics, les écoles abandonnées. » Là, il court moins le risque de « heurter ».

## Les règles de l'urbex

Chez les urbexeurs, on ne casse pas. Cette règle fait partie du cadre informel de la pratique, lequel empêche ces néoexplorateurs d'être poursuivis en justice. Car « c'est la façon d'entrer, et pas le fait d'entrer, qui caractérise la violation de domicile », explique l'avocat Mathieu Masse. L'article 226-4 du Code pénal français dispose que « l'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contraintes, hors les cas où la loi le permet, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende ». Rien n'interdit en revanche d'entrer dans une maison ouverte, de s'y promener même. « C'est pour ça », explique l'avocat, « que les urbexeurs n'ont pas

d'autres choix que de prétendre s'être introduits dans les maisons qu'ils estiment abandonnées, parce qu'il y avait un trou ou qu'une fenêtre battait au vent ». Afin de respecter l'esprit urbex, dont le mantra est de « ne laisser derrière soi que l'empreinte de ses pas », résume Julien, à la tête du compte *Myster Urbex*. Pour éviter les vols, les urbexeurs sont tenus de respecter une autre consigne : les adresses des lieux ne se partagent pas. Ou alors, entre amis. Ceux qui, sur Facebook, en demandent se font sèchement rabrouer. « Ça ne marche pas comme ça », s'agace Lucas, 21 ans, urbexeur depuis trois ans. « Si on prend des photos, on ne doit pas montrer les façades. » Pourtant,

plusieurs sites vendent – et à très bas prix – des coordonnées permettant au minimum de repérer une zone dans laquelle fouiller. « J'ai vu des gens qui proposaient de l'argent contre une adresse », conte Agnès, une autre urbexeuse. Là encore, c'est illégal. « Quand ils diffusent les coordonnées GPS des logements via des sites hébergés à Malte », explique maître Masse, « ils commettent une infraction qui existe depuis l'assassinat de Samuel Paty : la diffusion d'informations permettant de commettre un crime et/ou un délit. » Toujours pour « protéger » les lieux, qu'ils estiment souvent traiter mieux que leurs propriétaires, les urbexeurs utilisent des surnoms. M.MR